



Examen Périodique Universel 2014

La République Démocratique du Congo s'engage à protéger les Droits des Peuples autochtones pygmées

En avril 2014, la République Démocratique du Congo est passée en revue dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU). L'EPU est un mécanisme de l'ONU sous les auspices du Conseil des Droits de l'homme au sein duquel l'ensemble des Etats du monde sont passés en revue, par leurs pairs dans le cadre d'un exercice qui se déroule tous les 4 ans et demi à Genève.

Les Etats passent en revue les mesures prises par l'Etat en examen pour promouvoir les droits humains et formulent les recommandations pour améliorer cette situation. L'Etat en examen peut alors accepter ces recommandations et s'engager à les appliquer ou ne pas les accepter.

L'EPU de 2014, est le deuxième cycle pour la RDC après celui de 2009-2010. A cette occasion un état de lieux de mise en œuvre des recommandations du premier cycle a été effectué. 94 Etats avaient formulé des nouvelles recommandations à la RDC, afin que le pays puisse améliorer le respect des droits de l'homme dans son territoire.

Le gouvernement de la RDC avait accepté 190 recommandations qui lui avaient été formulées et en a rejeté 38.

Parmi les recommandations acceptées par la RDC, quatre ont concerné directement les peuples autochtones par la RDC, 4 concernent directement les peuples autochtones:

133.159. Assurer que l'enseignement primaire est gratuit et de qualité avec des programmes spéciaux pour la population locale, y compris les Pygmées (MEXIQUE)

133.161. Continuer à œuvrer en faveur de la reconnaissance des autochtones au niveau national (GUATEMALA)

133.160. Prêter une attention particulière aux Pygmées afin de garantir leur accès à la terre et aux ressources naturelles (BÉNIN)

133.162. Garantir les droits des communautés autochtones dans les parcs naturels protégés. Également harmoniser les projets de réduction des gaz à effet de serre, de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts avec la Déclaration des NU sur les droits des PA (MEXIQUE)

L'EPU est un mécanisme tourné vers l'action, et le passage de la RDC en revue n'est pas la fin d'un processus mais le début d'un travail conjoint, pour améliorer la situation des Droits de l'homme en RDC, à Kinshasa et dans l'ensemble du territoire national.

Si c'est à l'Etat qu'incombe la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. Les Différents acteurs ont aussi

un grand rôle à jouer pour aider l'Etat à s'acquitter de ses responsabilités. Ministres, Députés, Juges, Gouverneurs, Parlementaires, Membres de la société civile, parlementaire, syndicaliste, commissaire au sein de la Commission nationale des Droits de l'homme, communauté internationale, tous sont partenaires de l'Etat dans la mise en œuvre de recommandations de l'EPU.

Le processus de plaidoyer de PIDP -SHIRIKA LABAMBUTI dans le cadre de l'EPU a suivi des différentes étapes :

ETAPE 1 :

La Préparation, l'élaboration et la transmission du rapport alternatif au conseil des Droits de l'homme. Sous une large consultation des peuples autochtones pygmées sur le terrain et d'autres acteurs œuvrant pour la cause des autochtones



ETAPE 2 :

Présentation du Rapport à Genève à l'occasion de la pré-session du 7 au 10 avril 2014. Le rapport a bénéficié d'une forte mobilisation et lobbying auprès des ambassades et missions diplomatiques accrédités à l'ONU.





ETAPE 4 :



Présentation Restitution auprès des organisations des peuples autochtones du travail de lobbying sur EPU à Genève.
A cette occasion, un premier Draft du plan de plaidoyer et de suivi de la mise en œuvre des recommandations sur les peuples autochtones pygmées a été élaboré.

ETAPE 4 : *Vulgarisation de 4 recommandations sur les peuples autochtones pygmées auprès des toutes les parties prenantes*



Dialogue et concertation entre les leaders autochtones et les membres de la commission interministérielle sur les Droits de l'homme. Ces concertations ont porté sur le niveau de mise en œuvre des recommandations générales de l'EPU et particulièrement celles relatives aux peuples autochtones pygmées..



Atelier sur les mécanismes commandations de l'Exa- (EPU) à laRDC pour les tenue à Kinshasa du 17



de mise en œuvre des remen Périodique Universel Peuples Autochtones, au 18 décembre 2015

PIDP-SHIRIKIKA LA BAMBUTI (Programme intégré pour le Développement du Peuple Pygmée au Kivu)

Qui Sommes nous ?

Le Programme Intégré pour le Développement du Peuple Pygmée, PIDP SHIRIKIKA LA BAMBUTI, est la première et ancienne organisation autochtones créée par et pour les peuples autochtones pygmées du Kivu le 20 Octobre 1991.

Notre vision

Les peuples autochtones pygmées Bambuti vivent dans l'unité et la solidarité avec les autres communautés tout en jouissant pleinement de leurs droits spécifiques, sans discrimination et marginalisation; notamment les droits à la participation citoyenne, les droits socioéconomiques et culturels ainsi que les droits à leurs terres et terroirs et

participent activement à leur émancipation, valorisent et perpétuent leur culture à travers leur auto-prise en charge dans un environnement sain.

Notre Mission et Mandat

Défendre et promouvoir les Droits Humains et des Peuples Autochtones pygmées Bambuti du Kivu sur les plans culturel, social, économique et environnemental.

Nos objectifs Stratégiques

- 1) Protéger et promouvoir les moyens de subsistance des peuples autochtones pygmées Bambuti dans le respect de leurs cultures et traditions, dans une perspective de développement durable ;
- 2) Assurer le plaidoyer et lobbying ainsi que

l'accompagnement juridique et judiciaire pour la reconnaissance, la protection et le respect des droits des peuples autochtones pygmées Bambuti ;

- 3) Contribuer à la protection de la biodiversité, à la gouvernance et à la gestion durable des ressources naturelles dans le respect des savoirs, des pratiques et des droits des peuples autochtones pygmées Bambuti ;
- 4) Veiller à la sécurisation des droits fonciers des peuples autochtones pygmées Bambuti
- 5) Mobiliser l'assistance sociale et humanitaire en faveur des autochtones pygmées Bambuti et leurs voisins nécessiteux en situation de détresse.

Nos contacts :

Siège Social: Bureau sise N°94 Avenue BUNAGANA, Quartier KATINDO Gauche, Commune de GOMA, en face du terrain RVA, Route vers Musée, Ville de Goma, Goma - Nord-Kivu République Démocratique du Coongo

E-mail : mochirediel2000@gmail.com
jitongwa71@gmail.com

Site Web : www.bambutirdc.org